

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET ARRETES DU MAIRE

INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION

D.G.A.
Animations, Culture, Santé, Enfance
Service des Animations et de la Vie Associative

Le Maire de la ville de Wattrelos,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,
Vu l'arrêté du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation des
routes et autoroutes,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977,
relatifs à la signalisation routière,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en
vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion de la « Fête des
Allumoirs ».

ARRETE

Article 1^{er} - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit le samedi 4 octobre 2025 de 18 heures à 21 heures sur le parking de la place Albert Thomas.

Article 2 - La circulation des véhicules sera susceptible d'être bloquée temporairement au passage des défilés le samedi 4 octobre 2025 de 19 heures à 21 heures dans les artères ci-dessous :

Quartier du Touquet Saint Gérard :

- Rue Jules Verne
- Rue du Vieux Bureau
- Rue des Piats
- Rue Rabelais
- Rue Anatole France
- Rue de Boulogne

Quartier du Sapin Vert :

- Rues Léo Lagrange
- Rue Auguste Renoir
- Rue Camille Saint-Saëns
- Rue Frédéric Chopin
- Rue Franz Liszt
- Rue Gustave Charpentier
- Avenue Vincent Van Gogh

Quartier de La Martinoire :

- Rue Lamartine
- Rue Balzac
- Rue Voltaire
- Rue Descartes
- Rue de La Fontaine
- Rue Alfred de Musset
- Rue du Petit Moulin
- Rue Corneille

Quartier du Ballon :

- Place Albert Thomas
- Rue Georges Philippot
- Rue Albert D'hondt
- Rue de la Belle Promenade
- Rue du Petit Tournai

Quartier du Laboureur :

- Place de la République
- Rue Sainte Thérèse
- Rue de Lisieux
- Rue du Commandant Bossut
- Rue Faïdherbe
- Place Carnot
- Rue des Champagnes
- Rue Charles Quint
- Rue de Roubaix
- Rue de Londres

Quartier de Beaulieu :

- Rue du Président Auriol
- Rue Pierre de Coubertin
- Rue Léon Blum
- Rue Daniel Mayer
- Rue Pierre Brossolette
- Rue Paul Doumer
- Rue du 8 mai 1945
- Rue Leruste

Quartiers des Cinq Quartiers :

- Rue de la Martelotte
- Rue du Nouveau Riche
- Rue du Nouveau Monde
- Rue de la Martelotte

Article 3 - Cette disposition sera rappelée par l'installation de la signalisation appropriée.

Article 4 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur, avec mise en fourrière des véhicules gênants.

Article 5 - MM. le Président de Métropole Européenne de Lille, le Maire, le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commissaire de Police et le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Fait à Wattrelos, le 04 septembre 2025



Henri GADAUT